

des secrétaires parlementaires et des autres ministres, et elle est très claire, très nette et très, précise. Elle ne contient pas de «si», ni de «mais» ni de «peut-être».

Mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a eu raison hier de dire que la promesse avait été faite d'abord en août 1919. Or, même pour un parti aussi lent que le parti libéral à tenir toutes ses promesses, 47 ans, c'est vraiment trop long. Mais, après avoir attendu 47 ans, le parti libéral s'est mis à parler de l'assurance frais médicaux, non pas de la manière vague et générale d'autrefois, mais d'une façon précise et il a même fixé la date. Qu'a-t-il dit? Le *Citizen* d'Ottawa du 21 septembre 1965 rapporte:

Le premier ministre Pearson a promis aujourd'hui d'instituer un régime complet d'assurance frais médicaux au Canada à partir du 1^{er} juillet 1967.

Dans un discours prononcé ici devant des candidats libéraux, M. Pearson a dit qu'il fallait à son gouvernement, le 8 novembre, un mandat du peuple pour atteindre l'objectif de l'assurance frais médicaux.

Le premier ministre donnait le ton à la campagne électorale des candidats libéraux. C'était son mot d'ordre, la chose sur laquelle il fallait insister, c'était la promesse du premier ministre au peuple canadien.

Il n'a pas obtenu la majorité des suffrages, mais il en est venu très près, et le Nouveau parti démocratique, lui, détient 21 sièges. Monsieur l'Orateur, si le gouvernement est sincère, il a plus que les voix nécessaires pour mettre en vigueur l'assurance frais médicaux à partir du 1^{er} juillet 1967.

● (4.20 p.m.)

Maintenant, monsieur l'Orateur, passons à ce libéral de gauche, le député d'Hamilton-Est (M. Munro), secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Que dit-il? Je cite de nouveau la *Citizen* d'Ottawa qui, le 17 juin 1965, faisait dire le député d'Hamilton-Est:

«Sous réserve d'un accord avec les provinces, je pense que nous pourrions mettre bientôt en vigueur un programme universel de services médicaux qui s'appliquerait à tout le monde. Le coût n'en serait pas prohibitif et l'assurance commerciale à cet égard cesserait.

Où est-il, cet éminent libéral radical d'Hamilton-Est? Je sais où il se retrouvera après les prochaines élections. Il retournera pratiquer le droit à Hamilton, car les citoyens de cette ville n'oublieront pas qu'il a violé la promesse qu'il leur a faite.

Il y a aussi un des aspirants à la direction du parti libéral, l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Hellyer). On le dit de droite. N'étant pas membre du parti libéral, j'ignore qui y est de droite ou de gauche. Je doute qu'il s'y trouve des gens de gauche, mais lui, on le dit de droite. Voici ce

qu'on pouvait lire dans le *Star* de Toronto du 23 septembre 1965:

Des libéraux enthousiastes ont entendu le ministre de la Défense nationale (M. Paul Hellyer) dire hier soir qu'un gouvernement libéral mettra en vigueur un régime d'assurance frais médicaux à partir du 1^{er} juillet 1967.

Peut-on trouver déclaration plus catégorique, monsieur l'Orateur, ou promesse plus précise? Le peuple canadien n'est-il pas en droit de penser que lorsqu'un parti politique fait une promesse, il la tiendra s'il est élu? Il va sans dire que ce serait trop attendre du parti libéral ou du gouvernement.

Le député d'York-Scarborough (M. Stanbury) nous a reproché hier soir de persister à dire aujourd'hui ce que nous disons depuis des années. Avant que le ministre des Finances ait annoncé par un ukase que le régime ne pouvait pas entrer en vigueur en 1967, le député d'York-Scarborough appuyait cette initiative; il a d'ailleurs réitéré cet appui à la réunion de Peterborough—il en était le président—qui a exprimé son mécontentement que l'entrée en vigueur du régime soit remise. Nous ne sommes pas disposés à capituler simplement parce que le ministre des Finances prétend la chose impossible. Nous n'avons pas à nous préoccuper de ce que pense le ministre des Finances. Nous n'avons pas à nous préoccuper de ce que, ne l'ayant pas appuyé, nous n'aurons peut-être pas suffisamment de fonds pour les prochaines élections. Nous persistons donc à dire aujourd'hui, comme par le passé, ce qu'a dit le député d'York-Scarborough, ce qu'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). Nous disons maintenant, comme depuis des années: le régime s'impose et il devrait être mis en vigueur le 1^{er} juillet 1967.

A propos du député d'York-Scarborough, monsieur l'Orateur, je n'ai pu m'empêcher d'être amusé en l'entendant nous accuser d'obstruction systématique. Comment peut-on faire de l'obstruction à une mesure qui doit entrer en vigueur seulement le 1^{er} juillet 1968? Peu importe aux Canadiens qui veulent le régime d'assurance frais médicaux que le Parlement prenne deux jours, deux semaines ou deux mois pour adopter la mesure, car peu importe quand nous l'adopterons, le projet de loi n'entrera en vigueur qu'en juillet 1968 au plus tôt.

M. l'Orateur, le courage, le franc-parler et le radicalisme des députés de l'autre côté est extraordinaire, surtout lorsqu'ils viennent de circonscriptions urbaines où ils savent que le Nouveau parti démocratique les talonne. Il est extraordinaire de constater leur radicalisme dans leur propre circonscription et de les voir devenir doux comme des agneaux à